

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220620-006

du 20 juin 2022

n°006

page 1/3

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

**PRESENTS ( 19 ) :** M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGÉ, M. CHAINE, M. PREHER, M. CIBERT, Mme LANDREAU, M. AURIAULT, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD

**POUVOIRS ( 3 ) :**

Mme MARQUES NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU  
M. TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU  
M. PICHON donne pouvoir à M. ABELIN

**EXCUSES ( 4 ) :** M. BOISSON, Mme GODET, Mme LAVRARD, M. MEU NIER

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel DROIN**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association RADEC (Regroupement d'Acteurs pour le développement économique de Châtelleraudais)**

*La Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a conclu le 21 juillet 2021 avec l'association RADEC (Regroupement d'acteurs pour le Développement Economique du Châtelleraudais) une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour trois ans.*

*Par cette convention, le programme d'actions mis en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique en matière économique, a pour objets l'animation et l'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la Pépinière d'entreprises René Monory et l'animation du bassin économique de Grand Châtellerault.*

*Cette convention prévoit une subvention au titre de l'année 2022 de 15 000 euros.*

*Compte tenu de l'impact économique local de ces actions, Grand Châtellerault a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant au RADEC, outre des moyens financiers, la mise à disposition d'une salle de réunion au sein de la Pépinière d'entreprises René Monory.*

*L'association RADEC sollicite, en plus de la subvention, à l'instar des années précédentes, la mise à disposition d'un agent territorial, au prorata de 10 heures par mois, pour gérer les besoins administratifs des actions économiques développées. L'association RADEC remboursera à Grand Châtellerault le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent territorial, au prorata du temps de mise à disposition.*

*En 2022, l'association RADEC prévoit de mettre en œuvre le plan d'actions suivant :*

*1) Mise en place d'actions d'animation et d'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la Pépinière :*

- 1) Examiner les projets de candidatures d'hébergement d'entreprises au sein de la Pépinière en lien avec la collectivité, via un comité de sélection.*
- 2) Accompagner les entreprises hébergées et les aider à la prise de décision :*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20220620-006**

**du 20 juin 2022**

**n°006**

**page 2/3**

- a) *participation d'un ou deux chefs d'entreprise du RADEC aux entretiens de suivi avec chacune des entreprises hébergées, dans l'objectif de détecter toute difficulté et favoriser la mise en relation avec un dirigeant bénévole expérimenté.*
  - b) *expertise assurée par les partenaires du RADEC lors des phases de démarrage et de croissance, ainsi que pour chaque difficulté qui pourrait être rencontrée par le Chef d'entreprise.*
  - c) *co-développement : mener une réflexion collective autour d'une problématique propre à une entreprise hébergée.*
- 3) *Animer la pépinière : journées portes ouvertes pour les entreprises, temps d'échange avec les entreprises hébergées.*

*II) Animation économique du territoire de Grand Châtellerault, en lien avec les autres réseaux pré-existants*

- 1) *Fédérer les entreprises de l'ensemble du territoire de Grand Châtellerault autour de projets et d'animations communs*
- 2) *Fédérer les entreprises industrielles de Grand Châtellerault autour d'animations spécifiques*
- 3) *Soutien à la commercialisation des locaux disponibles de la Pépinière Monory*
- 4) *Nourrir les échanges : animation territoriale pour renforcer le lien entre les entreprises hébergées et les autres acteurs économiques, mise en réseau avec les associations économiques afin de créer plus de transversalité*
- 5) *Informier et former les entrepreneurs : atelier mensuel, rencontres spécifiques autour d'un thème*
- 6) *Co-organisation de la 1ere Journée des acteurs économiques de Grand Châtellerault*
- 7) *Contribuer à l'image dynamique de Grand Châtellerault à travers une communication digitale adaptée.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'avis du comité de sélection ad hoc qui s'est réuni le 2 avril 2021.

**VU** I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif aux actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner les jeunes entreprises qui sont hébergées au sein de la Pépinière d'entreprises R.Monory, afin de contribuer à la pérennité de leur projet,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un lien entre les entreprises hébergées et le tissu économique local,

**CONSIDÉRANT** que cette activité d'accompagnement doit relever, à priori, de l'initiative privée,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de l'association RADEC à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20220620-006

du 20 juin 2022

n°006

page 3/3

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association une subvention pour 2022 de 15 000 euros, le versement se fera en une seule fois, dans les conditions de remboursement énumérées en préambule,
- d'accorder pour la durée de la convention, la mise à disposition d'un agent territorial pour les besoins de l'association, à raison de dix heures par mois,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet

La dépense liée à la subvention sera imputée au budget principal sur le compte budgétaire 90.10/6574/4300

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD



